



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME : CULTURE 2.**

**OBJET :** EXPOSITION DES TRAVAUX DES ELEVES DE L'ATELIER INTERCOMMUNAL DES BEAUX-ARTS « QUAND LES BEAUX-ARTS S'EXPOSENT 2013 » DU 16 AU 26 MAI 2013.

**Etaient Présents :** CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

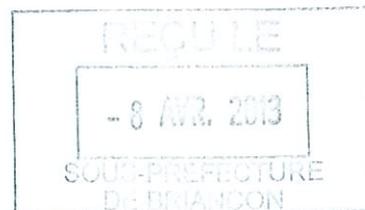
**Etaient Représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.  
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.  
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

**Absents-Excusés :**

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

Dans la perspective de faire du Centre d'Art Contemporain un lieu d'expositions, d'échanges culturels et pédagogiques durant toute l'année, le Centre d'Art Contemporain propose, comme chaque printemps, une exposition des travaux des élèves de l'atelier intercommunal des beaux-arts.

L'exposition « Quand les beaux-arts s'exposent » sera ouverte tous les jours sauf le lundi, du jeudi 16 mai 2013 au dimanche 26 mai 2013.

Le vernissage aura lieu le mercredi 15 mai 2013 à 18h30.

Horaires d'ouverture : de 15h00 à 19h00.

Entrée libre et gratuite.

La commune de Briançon prend à sa charge :

- La participation à l'accrochage et au décrochage de l'exposition réalisé par la responsable de l'atelier intercommunal des beaux-arts.
- La mise à disposition du centre d'art contemporain durant la période de l'exposition.

La Communauté de Communes du Briançonnais prend à sa charge :

- L'accrochage et le décrochage de l'exposition.
- Le gardiennage de l'exposition par le personnel du centre d'art contemporain.
- Le vernissage.
- La communication sur l'exposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les propositions ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la Commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

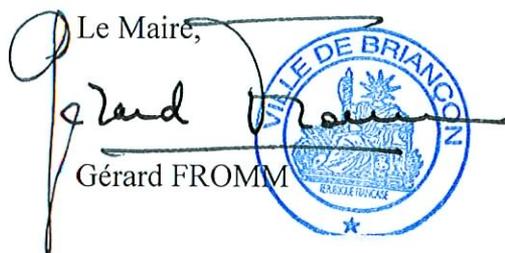
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013  
PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013  
NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013

Le Maire,  
  
Gérard FROMM

